



APPEL A CANDIDATURE

LUNDIS DE LA CAPOU

PROJET DE LA VILLE

La Ville de Villeneuve-lès-Maguelone continue, pour l'été 2023, à s'engager pour une Ville dynamique en proposant diverses activités et événements pour sa population mais également pour ses touristes.

Il est question de développer différents endroits de la Ville et dans le cas présent, contribuer à redonner vie aux anciens ateliers municipaux en y disposant pour toute la saison estivale des food-trucks qualitatifs, agencés pour permettre la consommation de produits bons et simples sur place, dans un cadre animé, sous forme d'un événement festif appelé « **les lundis de la Capou** ».

En effet, l'espace pourra être décoré par les occupants et des animations musicales seront proposées régulièrement par la Ville.

INFORMATIONS GENERALES

Une partie de la parcelle des anciens ateliers municipaux, sise impasse des sycomores – 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE, accueillera trois food-trucks. Ils seront présents tous les lundis de la saison estivale, du 26 juin au 28 août 2023 inclus, de 18h30 à 23h. La Ville mettra à disposition des tables et chaises, permettant une consommation sur place ainsi qu'un accès électrique.

Cet espace, à la croisée entre plusieurs lieux de tourisme, accueillera un public aussi bien constitué de Villeneuvois que de touristes.

Soucieuse de proposer un service de qualité, la Ville souhaite que les food-trucks présentent une prestation de restauration rapide, simple, qualitative et abordable. La Ville appréciera des spécialités originales et une diversité des propositions entre les food-trucks.

Les food-trucks proposent donc des produits alimentaires salés et/ou sucrés, adaptés à leur activité de restauration rapide type « snacking » et des boissons chaudes et/froides.

La Ville apporte aussi une attention toute particulière à la gestion des déchets et à la préservation de l'environnement.

Les food-trucks doivent venir entièrement équipés. Ils sont également tenus d'apporter leurs éclairages et décorations.

L'emplacement par food-truck est de 20 € par jour.

Les occupants se rémunèrent ensuite sur les produits vendus, qui doivent l'être à des tarifs abordables.

La Ville réalisera une large communication autour de ce rendez-vous et de la programmation musicale proposée.

OBLIGATIONS DES OCCUPANTS

Les food-trucks devront être présents et assurer leur service pour toutes les dates indiquées et dans le respect des horaires de début et de fin fixées. En cas d'absence injustifiée et non prévenue, l'occupant pourra se voir retirer son emplacement.

Les food-trucks veilleront à la qualité des produits proposés.

Les food-trucks seront chargés de leurs caisses et de la réalisation des tickets de caisse, de l'installation et de l'enlèvement de leur matériel. Ils veilleront au respect de la salubrité de l'espace occupé. Ils respecteront l'espace qui leur est attribué, sans s'étendre davantage, qu'ils occuperont personnellement, sans pouvoir céder les autorisations qu'ils détiennent à un tiers.

Les occupants doivent pouvoir justifier des documents réglementaires permettant l'exercice de leur activité commerciale et être en règle relativement au droit du travail. Ils seront soumis aux obligations sanitaires en vigueur lors des jours de présence et s'adapteront, à leurs frais, à toutes les réglementations changeantes au cours de l'occupation.

Les occupants devront installer et désinstaller tables et chaises mises à leur disposition par la Ville.

Chaque food-truck prend à sa charge 10 repas « artistes » répartis sur toute la saison (du 26/06/2023 au 28/08/23).

Exceptionnellement, pour compléter l'animation de la fête de la musique, les food trucks choisis pour occuper les anciens ateliers municipaux seront autorisés à occuper l'espace du Grand Jardin – Boulevard des Moures – 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE pour la soirée du 21 juin 2023, à partir de 18h30 et jusqu'à la fin des animations musicales prévues pour la soirée. Leur arrivée doit se faire impérativement avant 18h. Ils ne seront pas autorisés à venir avec leurs groupes électrogènes, afin de ne pas gêner les animations musicales. Les occupants seront donc tenus d'indiquer à la mairie la puissance électrique dont ils ont besoin pour qu'elle leur soit mise à disposition, gratuitement. La mairie fournira également les tables et les chaises, à titre gratuit. Les occupants devront apporter leurs mange-debout.

ACTE DE CANDIDATURE

Les candidatures seront appréciées à partir du dossier de candidature fourni par les candidats. Il sera pris en compte et privilégié le bon compromis entre tarifs abordables et produits qualitatifs.

La date limite des dépôts de candidatures complètes est fixée au vendredi 26 mai 2023 à 17h. Au-delà de cette date, le dossier de candidature sera automatiquement rejeté.

Les candidats sauront s'ils ont été retenus au plus tard le 2 juin 2023.

La notification de refus se fera par lettre en recommandé avec accusé de réception. La notification d'acceptation se fera par courrier ou courriel et se matérialisera par la conclusion d'une convention.

Les candidatures sont à adresser par voie postale, par mail ou par remise en main propre avant le 26 mai 2023 à 17h

A l'accueil de la Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone (en main propre) A l'attention du service événementiel Place Porte Saint-Laurent 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	Par voie postale Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone Service Evènementiel Place Porte Saint-Laurent 34751 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE BP 15
--	---

ou par mail : evenementiel@Villeneuvelesmaguelone.fr



**Dossier de candidature – Occupation temporaire du domaine privé
de la Ville non constitutive de droits réels**

Ville de Villeneuve-lès-Maguelone

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : VENDREDI 26 MAI 2023 à 17H

Candidatures à adresser à :

<u>A l'accueil de la Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone</u> (en main propre) A l'attention du service évènementiel Place Porte Saint-Laurent 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	<u>Par voie postale</u> Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone Service Evènementiel Place Porte Saint-Laurent 34751 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE BP 15
---	--

ou par mail : evenementiel@Villeneuvelesmaguelone.fr

Merci de joindre impérativement à votre dossier les éléments suivants :

- un extrait d'immatriculation / justificatif de statut daté de moins de 3 mois
- une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle en vigueur lors des jours de présence couvrant la responsabilité relative aux restaurateurs ambulants
- attestation de cotisation URSSAF de l'année en cours
- fiche food-truck remplie

Les dossiers de candidatures soignés seront privilégiés.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT :

Présentation de votre activité :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans mon dossier de candidature.

Fait à, le

Signature



FICHE FOOD-TRUCK / EXPOSANT ROULANT

NOM DE L'ENTREPRISE :

NOM DU RESPONSABLE :

TELEPHONE : SIRET :

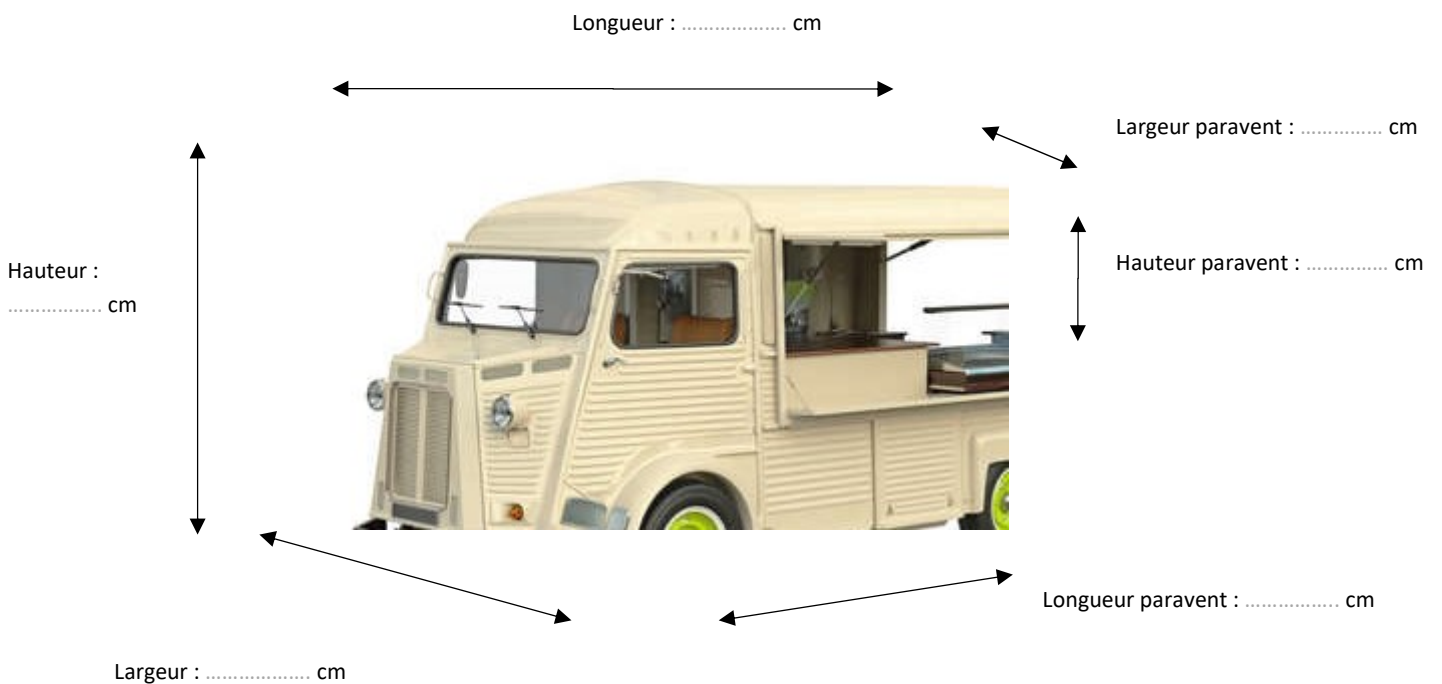
MAIL :

ADRESSE DU SIEGE :

CODE POSTAL : VILLE :

Principaux produits salés vendus	Principaux produits sucrés vendus
-	-
-	-
-	-

DIMENSIONS : à compléter



Liste des équipements électriques	Puissance électrique générale nécessaire
-	
-	
-	